

Contributions d'urbanisme – Régime des constructeurs ou propriétaires fonciers

REALISATION ET FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS PROPRES

Prescriptions <i>L. 332-15 CU</i>
<i>Liste non exhaustive</i>
<ul style="list-style-type: none"> – Voirie – Réseau d'eau – Réseau d'électricité – Réseau télécommunication – Evacuation eaux pluviales – Evacuation eaux usées – Eclairage – Aires de stationnement – Espaces collectifs – Aires de jeux

AUTRES CONTRIBUTIONS

<ul style="list-style-type: none"> – Redevances d'archéologie préventive <i>L. 332-6-4°</i>
--

FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS PUBLICS

